

Formation :



Initiation Aromathérapie et utilisation des huiles essentielles en élevage

2 jours : mardi 6 & mercredi 7 avril 2021

Apprenez à utiliser l'aromathérapie et les huiles essentielles sur votre exploitation.

Vous souhaitez appliquer des méthodes de soins alternatifs sur votre exploitation mais vous avez peur de commettre des erreurs ? Cette formation vous aidera à mieux comprendre comment bien utiliser l'aromathérapie et les huiles essentielles sur votre élevage.

Contenu

- ✓ Apports de connaissances théoriques et compétences pour identifier les différentes huiles essentielles et plantes médicinales ainsi que leur rôle en santé animale..
- ✓ Apports pratiques avec la manipulation des produits et la préparation de mélanges (**possibilité de repartir avec ses préparations moyennant contribution financière**).
- ✓ Utiliser la phyto-aromathérapie et les huiles essentielles sur son exploitation.

Validation des acquis

- ✓ Les acquis des stagiaires seront validés tout au long des deux séquences afin que les éleveurs et éleveuses puissent progresser sur leur réflexion ainsi que sur l'acquisition de connaissances et compétences sur la thématique.
- ✓ Une attestation de formation vous sera délivrée.

Pour les stagiaires souhaitant récupérer leurs préparations, une participation financière leur sera demandée (les tarifs seront fournis en début de formation)

Organisation pratique

Horaires et lieu : De 9 h 00 à 17 h 00 – ADFPA de Gap.

Déroulé : la totalité des apports et des échanges se feront en salle. Un programme détaillé vous sera fourni la matinée de la première journée de stage.

Pour le midi : pique-nique tiré du sac ou restaurant (au choix)

Intervenant : Dr Michel BOUY : vétérinaire spécialiste en aromathérapie et huiles essentielles chez ANTIKOR, SCOP de vétérinaires (26)

Conditions financières

- ✧ Pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations, le stage est pris en charge en totalité par le VIVEA.
- ✧ **Pour les candidats en cours d'installation : prise en charge par le VIVEA sous réserve de nous fournir les justificatifs suivants :**
 - L'original de l'attestation d'éligibilité au financement VIVEA
 - La copie du PPP signée des 2 conseillers et du créateur ou reprenneur d'exploitation agricole
 - La copie d'écran du CPF du créateur ou reprenneur d'exploitation agricole
 - Engagement du créateur ou reprenneur demandeur du financement auprès de VIVEA

Ces 4 justificatifs vous sont présentés et expliqués lors de votre entretien PPP.

Autres statuts : nous contacter pour plus d'informations.

Agriculteurs le saviez-vous?

Pour vous former (le jour même ou un autre jour), vous pouvez confier votre exploitation à un remplaçant.

Service de remplacement : Contact → 04.92.58.63.66

Bulletin d'inscription

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Dénomination (GAEC, EARL) :

Adresse :

.....

Tél. : Mail :

Agriculteur, conjoint collaborateur Cotisant solidaire Candidat à l'installation Autre (préciser)

Je m'inscris à la formation les 6 et 7 avril 2021

Initiation : aromathérapie et utilisation huiles essentielles

Je certifie être à jour de mes cotisations VIVEA (payées via la MSA) :
 oui Non

Conditions Générales de services

Article 1 : L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription complété par le stagiaire.

Article 2 : Toute annulation de la part d'un stagiaire doit impérativement être justifiée et nous parvenir avant le début de la formation.

Article 3 : L'ADFPA se réserve le droit de modifier le programme, reporter ou annuler une session de formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Les stagiaires seront informés au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'intempéries ou d'indisponibilité justifiée du formateur ou de l'intervenant).

Article 4 : Lorsqu'une action de formation prévoit plusieurs jours, le stagiaire doit être présent sur l'ensemble des journées.

Article 5 : Dans le cas où la formation ne serait pas prise en charge par le VIVEA, la totalité de la formation sera facturée au stagiaire.

J'accepte les conditions générales de service (cochez la case)

Date et Signature :

Pour les cotisants solidaires, conjoints collaborateur et les candidats à l'installation, joindre un justificatif (attestation MSA, attestation du point info installation, etc).

Faites nous part de vos questions afin de vous proposer une formation particulièrement adaptée à vos besoins :

.....

.....

A renvoyer à : ADFPA 05 – Michaël PEREIRA
10 rue des Silos - 05000 GAP ou par mail adfpa@adfpa05.asso.fr



ADFPA 05

10, rue des Silos – 05000 GAP - 04 92 52 15 15

adfpa@adfpa05.asso.fr - <http://www.adfpa05.asso.fr>